

Il y a encore des juges à Bruxelles...

Le matin même du 11 mars, la RTBF Première nous annonçait avec une impatience

non-dissimulée l'imminence du prononcé du jugement sur (elle pensait contre) l'Eglise de

Scientologie. C'était clair : on allait enfin lui régler son compte. Je dois avouer qu'intoxiqué

par le tir de barrage médiatique, je m'attendais au pire.

Le jugement de relaxe m'a rempli de joie, non pas par admiration pour la doctrine et

l'action de cette Eglise, mais pour la liberté de conscience et d'expression. On avait fini par

croire qu'elle n'était plus de saison hors des Etats-Unis.

Les juges de la 69ème chambre du Tribunal correctionnel de Bruxelles méritent respect et même admiration. Ils ont résisté parfaitement aux inepties montées par la presse dans plusieurs pays dont le nôtre, en inventant un concept, celui de "secte", dépourvu de tout fondement, indéfinissable autrement que comme "groupe de type religieux qu'on n'aime pas". Même les délits non-religieux, comme des infractions au droit du travail, portés par l'accusation n'avaient pas le moindre fondement ! Les attendus du jugement sont clairs, intelligents et mortels pour l'accusation : "les prévenus ont d'abord été poursuivis parce qu'ils sont des adeptes de la scientologie... cet a priori a été de nature à obliger les prévenus à défendre la doctrine à laquelle ils ont adhéré" (Le Soir des 12-13 mars 2016).

Au Parquet, on ne lit pas la Constitution ou même pire : on n'en veut pas. Quant à la RTBF, après le prononcé, elle était des plus contournées. Pensez, un simple juge se croit permis de la contrarier.

La France n'est pas mieux lotie mais là aussi certains commencent à réfléchir. On y a aidé des projets aussi fumeux que la transposition de la lutte anti-sectes à la lutte contre les djihadistes (ceux qu'on n'aime pas, on les traite comme des malades et ça ne fait pas sursauter). La "spécialiste" de la question s'appelle Dounia Bouzar.

Son "Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam" recevait une subvention de 600.000 €. La sénatrice Nathalie Goulet a fini par constater que les résultats annoncés n'étaient que du vent et Dounia Bouzar a préféré renoncer (Marianne, site le 25 février 2016, sous le titre "La déradicalisation fait un bide").

Posons le problème qui ne l'est pas (1).

Il aura fallu l'attentat du 13 novembre à Paris pour qu'on retire des missions centrales de la Sûreté belge la chasse aux "sectes" (Le Soir du 20 novembre 2015).L'instruction contre

la Scientologie a duré près de vingt ans et a occupé un procureur et des policiers alors

que le procureur de Bruxelles ne cesse de réclamer des magistrats en plus.

Qui va répondre des moyens ainsi soustraits à la solution du vrai problème, les

attentats djihadistes ?

La Belgique en a connu un et à Paris, les Belges étaient vraiment là.

Evidemment les sectes n'ont pas de kalachnikov et engager des enquêteurs qui

connaissent l'arabe, du fait de leur origine ou par apprentissage, ne fait sans doute plaisir

ni aux policiers en place ni aux hommes politiques qui n'aiment pas ces corps étrangers.

On fait le silence sur ces énormes erreurs et demander des comptes ne servira à rien :

tous sont coupables, du ministre à l'inspecteur de police.

Mais on pourrait se corriger. Notre gouvernement fédéral cherche désespérément des

économies à réaliser. Ce n'est pourtant pas compliqué : qu'attend-on pour dissoudre le

CIAOSN, le Centre fédéral belge d'information et d'avis sur les sectes nuisibles ? Il n'est

même pas inutile : c'est lui qui est nuisible.

Et pour le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'ai aussi une suggestion.

Sur son site, l'asbl Aviso du député André Frédéric, spécialisée dans la lutte contre les

"sectes", annonce qu'elle est financée par la Fédération.

Patrice Dartevelle

(1) Inutile de redire ce que j'ai dit dans " Le Pape François : qui suis-je pour dire que tu es

une secte?", Bulletin de la LABEL N° 54 (2015), consultable sur blaspheme.be.